

MODIFICATION

DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-LYS

La collecte des encombrants évolue sur la commune pour une période de test jusqu'à fin 2020. Elle s'effectue désormais **sur rendez-vous** afin de bien préciser la nature du service qui sera apporté. La fréquence sera **mensuelle** et non plus trimestrielle selon le **calendrier suivant** :

2019	Mercredi 20 Nov.	Mercredi 22 Janvier	Mercredi 19 Février	Mercredi 18 Mars	Mercredi 22 Avril	Mardi 19 Mai	Mercredi 17 Juin
	Lundi 9 Déc. Annulé	Mercredi 29 Juillet	Mercredi 26 Août	Mercredi 23 Sept.	Mercredi 21 Oct.	Lundi 25 Nov.	Lundi 9 Déc.

Contactez au préalable notre service pour un enregistrement du dépôt :

Par téléphone au **05 34 46 30 50**

Par courriel : **accueil-environnement@muretain-agglo.fr**

Indiquez vos coordonnées pour pouvoir vous joindre et confirmer l'inscription : **Nom et Prénom, adresse et numéro de téléphone**

RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

Les encombrants sont des déchets qui par nature ne peuvent être présentés à la collecte des ordures ménagères ou à la collecte sélective.

Ne sont pas acceptés les déchets qui rentrent dans un coffre de voiture.

LES DÉCHETS INTERDITS SONT :

- Les éléments de plus de 2m ou plus de 50 Kg
- Le petit électro-ménager
- Les déchets verts
- Les gravats ou déchets de même nature (Béton, Faïence, Wc ou lavabo, Tuiles)
- Les déchets issus de l'automobile (pneus, huile, éléments de carrosserie)
- Les déchets toxiques (peintures, phytosanitaires, produits chimiques)

Pour ces déchets, vous pouvez utiliser les déchèteries de l'agglomération.

merci de votre compréhension

Toute la collecte et les modalités d'accès en déchèterie, collecte verre, déchets verts,... sur le site :

agglo-muretain.fr

Un doute, une question : **05 34 46 30 50**

